

## BON DE SOUSCRIPTION

Tous les dons faits à la Fondation du Patrimoine sont déductibles :

- de l'impôt sur le revenu des personnes physiques à hauteur de 66% du don et dans la limite globale de 20% du revenu imposable.
- de l'impôt sur les sociétés, à hauteur de 60% du don, dans la limite de 5% du chiffre d'affaires.

NOM OU RAISON SOCIALE ( pour les entreprises, artisans...)

..

PRENOM

..

ADRESSE

..

CP

.....

VILLE

..

TELEPHONE (facultatif)

..

EMAIL

..

Fait un don de .. .. Euros, et vous remercie de bien vouloir m'adresser en retour un reçu fiscal que je pourrai joindre à ma feuille de déclaration sur le revenu afin de pouvoir bénéficier des avantages accordés par la loi sur les donations aux associations reconnues d'utilité publique.

Somme en toutes lettres :

En chèque à l'ordre de la « Fondation du Patrimoine – Beaumont-en-Auge »

N°du chèque :

En espèces

Date et Signature

coupon à renvoyer à :

ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE  
DE L'EGLISE SAINT-SAUVEUR DE BEAUMONT-EN-AUGE  
chez Mr Serge LEPINE  
14, rue des jardins  
14950 Beaumont en Auge

Conformément à la loi informatique et libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 relative aux fichiers, à l'informatique et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de certifications des informations vous concernant dont nous sommes seuls destinataires. Le maître d'ouvrage s'engage à affecter l'ensemble des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine sur le territoire de la commune, pour le cas où le projet de restauration n'aboutirait pas.